



***Ce qui nous amène à réfléchir :
Comment attirer les jeunes vers la Radio notre passion !***

SOMMAIRE

1	INFORMATIONS DX.....	2
1.1	PROPAGATION.....	2
1.2	CONCOURS internationaux.....	3
1.3	ACTUALITÉS DX.....	5
2	INFORMATIONS NATIONALE.....	5
2.1	DFCF, Moulins, FFF,	5
2.2	ASSOCIATIONS.....	5
2.2.1	CCAE.....	5
2.2.2	RADIOFIL.....	6
2.2.3	AUTRES Clubs ou associations	7
2.3	Sked OM.....	8
2.3.1	CW.....	8
2.3.2	Phone.....	8
2.3.3	Numérique.....	8
3	INFORMATIONS URC.....	9
3.1	DIPLOMES URC.....	9
3.2	INFOS INTERNE.....	11
3.2.1	NOUVELLE REGLEMENTATION.....	11
3.2.2	Règlementation Radioamateur : ce qui change.....	12
3.2.2.1	Remerciements.....	19

1 INFORMATIONS DX

1.1 PROPAGATION

Propagation

Actuelles indices en solaire de WWV

16-Mar-2013 à 0605 UTC

SFI = 123 A = 6 K = 3

Conditions à respecter pendant les dernières 24 heures

La météo spatiale au cours des 24 dernières heures a été mineure.
Pannes de radio atteignant le niveau R1 s'est produite.

Prévisions pour les prochaines 24 heures

La météo spatiale pour les prochaines 24 heures est prévu pour être modéré.
Tempêtes géomagnétiques atteignant le niveau G2 sont probables.

Les données de vent solaire

Fournit la vitesse du vent solaire et de l'intensité des particules énergétiques

Mis à jour à: 0637Z le 16 Mars 2013

Vitesse (km / s):	430,3
Densité (protons / cm ³):	1,5

L'observatoire Penticton SFI mesure

WWV ne met à jour sa lecture SFI fois par jour à 2100Z

Le Penticton observatoire solaire prend des mesures à 1800Z, 2000Z, 2200Z et
(WWV utilise la mesure de Penticton 2000Z)

L'observatoire Penticton SFI valeur le 15-Mar-2013 à 2300Z est: 122

Trois jours et SFI Un indice-Forecast

(Mis à jour quotidiennement après 2200Z)

Ce rapport publié le 15 mars 2013 à 2200Z

Date	SFI	Un index-
15 mars	120	15
16 mars	120	37
17 mars	115	20

Prévisions Activité solaire

L'activité solaire est susceptible d'être faible avec une petite chance pour une éruption de classe M aux jours un, deux et trois (16 mars, 17 mars, 18 mars).

Prévisions d'activité géophysique

Le champ géomagnétique devrait être au calme pour les niveaux de tempête mineures de la première journée (16 mars), dénoués à des niveaux grosses tempêtes de la deuxième journée (17 mars) et au calme à des niveaux actifs sur trois jours (18 mars). Protons supérieures à 10 MeV ont une petite chance de franchissement de seuil aux jours un et deux (16 mars, 17 mars).

1.2 CONCOURS internationaux

Source: WA7BNM <http://www.hornucopia.com/contestcal/contestcal.html>

BARTG HF RTTY Contest	0200Z, Mar 16 to 0200Z, Mar 18
+ SARL VHF/UHF Analogue/Digital Contest	1000Z, Mar 16 to 1000Z, Mar 17
+ Russian DX Contest	1200Z, Mar 16 to 1200Z, Mar 17
+ Oklahoma QSO Party	1300Z, Mar 16 to 0100Z, Mar 17 and 1300Z-1900Z, Mar 17
+ Virginia QSO Party	1400Z, Mar 16 to 0200Z, Mar 17 and 1200Z-2400Z, Mar 17
+ AGCW VHF/UHF Contest	1400Z-1700Z, Mar 16 (144) and 1700Z-1800Z, Mar 16 (432)
+ Feld Hell Sprint	1600Z-1800Z, Mar 16
+ North American Sprint, SSB	0000Z-0400Z, Mar 17
+ UBA Spring Contest, 2m	0700Z-1100Z, Mar 17
+ Run for the Bacon QRP Contest	0100Z-0300Z, Mar 18
+ Bucharest Contest	1800Z-2059Z, Mar 18
+ CLARA HF Contest	1700Z, Mar 19 to 1700Z, Mar 20 and 1700Z, Mar 23 to 1700Z, Mar 24
+ QRP Fox Hunt	0100Z-0230Z, Mar 20
+ NAQCC Straight Key/Bug Sprint	0030Z-0230Z, Mar 21
+ RSGB 80m Club Championship, SSB	2000Z-2130Z, Mar 21
+ QRP Fox Hunt	0100Z-0230Z, Mar 22
+ NCCC Sprint	0230Z-0300Z, Mar 22
+ Nauryz DX Contest	0200Z-0759Z, Mar 23
+ UBA Spring Contest, SSB	0700Z-1100Z, Mar 24

1.3 ACTUALITÉS DX

Pas de news DX cette semaine



Infos News DX

2 INFORMATIONS NATIONALE

Informations Nationales

2.1 DFCF, Moulins, FFF, ...



Pas de news dfcf cette semaine

2.2 ASSOCIATIONS

2.2.1 CCAE



Association Européenne des Collectionneurs de Matériel Collins



Jetez un oeil sur...<http://www.ccae.tm6cca.com/1.html>
Et encore meilleurs voeux pour 2013 avec vos appareils à tubes..
Bienvenue à Ulrich DK4SX, Rick PY2EL, Michel F6AQU et Tine S50A
nouveaux membres de notre association,
Amateurs et collectionneurs de Matériel Collins

(une photo de s stations seront sur <http://www.ccae.tm6cca.com> très prochainement.)

Rendez-vous hebdomadaires:
le samedi matin 11:00 locales sur +- 7.090 mhz
le mardi soir à 22h00 locales sur +- 7.165 Mhz
C.C.A.E Net

Toutes informations sur <http://www.ccae.tm6cca.com> et <http://www.tm6cca.com>

Enjoy QSO with your Collins Radio
" Vos vieux appareils à tubes.....Ne les mettez pas à la casse : Réparez-les "
Best 73's
support@ccaie.info

2.2.2 RADIOFIL

Manifestations de 2013 Calendrier et agenda
<http://www.radiofil.com/manifestations/agenda.php>

- [mardi 19 mars 2013](#) : Radiofilexpo. Charvieu-Chavagneux (38)
- [samedi 23 mars 2013](#) : Bourse TSF. Port-des-Barques (17)
- [samedi 6 avril 2013](#) : La T.S.F. sur tous les toits. Plouëc-du-Trieux (22)
- [dimanche 7 avril 2013](#) : Bourse d'échanges. Plouëc-du-Trieux (22)
- [mercredi 10 avril 2013](#) : Salon Microwave et RF. Paris (75)
- [samedi 20 avril 2013](#) : Ond'expo. Écully (69), près de Lyon
- [samedi 20 avril 2013](#) : Assemblée générale et bourse. Lanton (33)
- [samedi 27 avril 2013](#) : 9e bourse d'échanges Viry-Radio. Viry-Châtillon (91)
- [samedi 4 mai 2013](#) : Bourse internationale de TSF. Riquewihr (68)
- [samedi 25 mai 2013](#) : Iseramat. Tulins-Fures (38)

2.2.3 AUTRES Clubs ou associations

Cette rubrique vous permet de diffuser des informations sur vos activités et projets

Le Radio-Club de la MJC du Pays de Tullins, F6KJJ, organise la manifestation ISERAMAT le samedi 25 mai 2013 de 9 à 19 heures dans la salle des fêtes de TULLINS-FURES.

Les activités d'ISERAMAT 2013

- brocante et vente de matériels neufs
- conférences : différents sujets techniques
- réception SDR (réception radio avec un ordinateur)
- liaisons DATV (télévision numérique). Démonstrations
- promotion du radioamateurisme : présence d' associations européennes, régionales et locales



L' exposition de cette année aura pour thème :

- en cours de définition

Entrée : 3 euros. Gratuit pour les moins de 16 ans.

Le meilleur accueil vous sera réservé.

Après la réussite de 4 om's et yl pour le passage de la licence FO en 2012, le RC F5KBC de Tarbes propose à ses membres une formation pour le passage à la licence F4 classe 2. Dimanche 20 janvier au cours des AG ED65 et ADRASEC dans les locaux du RC F5KBC, j'ai invité dans un esprit d'ouverture des membres du RC F6KPH à se joindre à cette formation du moins pour ceux qui le souhaitent. J'invite également une ou deux personnes, extérieures aux deux RC souhaitant passer la licence F4 à se manifester et se joindre à nous. Pour que cette formation se passe le mieux possible, dans le calme et le sérieux, les cours se dérouleront dans les locaux du siège social du CSA Edelweiss.

2.3 Sked OM

Cette nouvelle rubrique s'adresse à tous les OM désireux de faire connaître leurs habitudes et modes de trafic, soit dans un but éducatif sur des modes comme CW, PSK, Olivia, ROS, phonie, SSTV, TVA satellite ou autre. Toutes les bandes sont ouverte.

Le but est d'initier de nouveaux OM à des modes plus ou moins exotique, ou simplement de faire rencontrer des OM qui partagent les même centres d'intérêt.

Pour faire apparaitre vos informations ici vous pouvez me contacter par mail : f4fce@urc.asso.fr

2.3.1 CW

Depuis le 2 avril 2012, Michel F5LBD active de nouveau le sked d'aide premiers QSO CW sur 7017 KHz. Compte tenu de sans réponse à 18 heures locales comme c'était prévu, j'active ce sked aléatoirement désormais selon mon temps de liberté dans la journée. Le plus possible vers 11 heures locales. Forme de l'appel : CQ SKED FOR NOVICES CW de F5LBD AR K

Historique : Ce sked a fonctionné de 2001 à 2008, année à laquelle je l'ai suspendu faute de participants (62 OMs avaient été aidés).

Je l'active pour de nouveaux amis qui veulent pratiquer la CW.

Suite à la demande de l'ami Jean F4GXG, je pourrais activer ce sked chaque mardi à 21h00 locales sur 3536 KHz.

Cours de télégraphie par l'UTF (Union des Télégraphistes Francophones) :

Cours de télégraphie Morse à une vitesse différente chaque lundi transmis par F6EJN sur 3514,5 Khz à 20h45 (heure de Paris) suivi de QSOs QSLs.

Le mercredi sur la même QRG cours CW à la même heure à une vitesse plus rapide. Informations et corrections des cours CW sur : <http://utf-cw.eu>

2.3.2 Phone

Suppression du QSO des TU2 en raison d'horaires incompatible entre les divers participants

2.3.3 Numérique

Une réflexion pour un qso mode numérique muri, la difficulté est de trouver une bande pouvant convenir à plusieurs, cela pourrait être une initiation aux om's voulant débiter dans ces modes.

3 INFORMATIONS URC



3.1 DIPLOMES URC

Les diplômes sont à demander auprès du manager F4FCE par mail (f4fce@urc.asso.fr) ou par courrier : Union des Radioamateurs et des Radioclubs, B.P. 40148, 42012 St Etienne cedex 2

URC Diplôme : DRF Diplôme des Régions Françaises

Le D.R.F. est attribué à tout OM ou SWL ayant contacté ou entendu des stations des Départements Français (Dom compris). 4 classes sont définies comme suit :

Classe 1 : 10 Régions

Classe 2 : 15 Régions

Classe 3 : 22 Régions

Excellence : 27 Régions.

Toutes les bandes et tous les modes sont acceptés sauf, via relais. Les contacts devront être effectués après le 01 Avril 1968.

La liste des régions valide est fournie dans le document 'annexe aux diplômes URC'

URC Diplôme : DDDF Diplôme Des Départements Français

Le D.D.D.F. est attribué à tout OM ou SWL ayant contacté ou entendu des stations des Départements Français (Dom compris). 4 classes sont définies comme suit :

Classe 1 : 15 Départements

Classe 2 : 35 Départements

Classe 3 : 55 Départements

Excellence : 99 Départements

Toutes les bandes et tous les modes sont acceptés sauf, via relais. Les contacts devront être effectués après le 01 Avril 1968.

La liste des régions valide est fournie dans le document 'annexe aux diplômes URC'

URC Diplôme : DRC Diplôme De l'URC

Le D.R.C. est attribué à tout OM ou SWL ayant contacté ou entendu des stations Français (Dom compris) Membre ou non de l'URC. 4 classes sont définies comme suit :

Classe 1 : former le nom "Union des Radioamateur Radioclubs" avec la première lettre ou la dernière lettre de l'indicatif des stations contactées. Exemple : UR5VF – CT1LN - I1DEV.....

Classe 2 : former le même nom mais avec uniquement avec la dernière lettre du suffixe des stations

contactées. Exemple : ON1DU - LA3GN.....

Classe 3 : former le même nom mais avec uniquement avec la première lettre du suffixe des stations contactées. Exemple : ON1DU - LA3GN.....

Excellence : Classe 3 + l'indicatif F8URC

Toutes les bandes et tous les modes sont acceptés sauf, via relais. Les contacts devront être effectués après le 01 Avril 1968.

URC Diplôme : DURC Diplôme De l'URC (union des radio-clubs)

Le D.U.R.C. est attribué à tout OM ou SWL ayant contacté ou entendu des stations Français (Dom compris) Membre ou non de l'URC. 4 classes sont définis comme suit :

Classe 1 : 10 stations française + 5 clubs français

Classe 2 : 20 stations française + 10 clubs français

Classe 3 : 30 stations française + 15 clubs français

Excellence : 30 stations française + 15 clubs français + l'indicatif F8URC

Toutes les bandes et tous les modes sont acceptés sauf, via relais. Les contacts devront être effectués après le 01 Avril 1968.

URC Diplôme : DYL Diplôme Des YL

Le D.Y.L. est attribué à tout OM ou SWL ayant contacté ou entendu des stations Français (Dom compris) Membre ou non de l'URC. 3 classes sont définis comme suit :

Classe 1 : 15 YL françaises

Classe 2 : 15 YL françaises + 10 YL étrangères

Excellence : 20 YL françaises + 15 YL étrangères

Toutes les bandes et tous les modes sont acceptés sauf, via relais. Les contacts devront être effectués après le 01 Avril 1968.

3.2 INFOS INTERNE

3.2.1 NOUVELLE REGLEMENTATION

La deuxième partie de la nouvelle réglementation est sortie, voici quelques éclaircissements. En ARIAL normal des extraits du texte tel qu'il a été publié, en Italique les commentaires de l'URC.

Il existe certaines anomalies notamment dans le tableau des fréquences satellites. Nous faisons toutes les démarches nécessaires au sein du collectif pour la défense du radioamateurisme afin de régler le problème au plus vite. Cette erreur est due à une erreur du TNRBF qui ne correspond pas au RR de l'UIT. Il faut donc corriger le TNRBF pour pouvoir corriger le tableau ensuite. Les services de l'état sont conscients du problème et font le maximum pour le résoudre rapidement. La question est la suivante fallait il attendre que les modifications du TNRBF soient faites pour sortir cette deuxième partie de la législation. Notre réponse a été non, nous ne souhaitons pas encore attendre de longs mois et pouvoir profiter dès à présent de la totalité de la bande des 50 MHz sur toute la France, de la possibilité de faire du DSTAR...

Le collectif de défense du radioamateurisme, composé du DR@F, de l'ANTA, de l'URC, de l'AMSAT-francophone et de la FFBRA, entretient d'excellentes relations avec l'administration et nous ne manquerons pas de défendre la cause des F0 et d'une classe novice reconnue par la CEPT.

L'URC proposera une réforme de l'examen comme suit : chaque candidat au certificat d'opérateur passera l'examen complet de législation et de technique. Les notes obtenues aux différentes épreuves correspondront aux classes des certificats d'opérateurs selon le barème suivant :

- ▣ La moyenne de 10/20 à l'épreuve de législation donnerait la classe 3, donc la possibilité d'avoir un indicatif, cette épreuve restant acquise définitivement. A réussite égale, les candidats doivent avoir les mêmes droits.*
- ▣ La moyenne entre 8/20 et 12/20 à l'épreuve technique donnerait une nouvelle classe novice reconnue CEPT. Il faut définir des droits pour cette nouvelle classe.*
- ▣ Une moyenne supérieure à 12/20 à l'épreuve technique donnerait la classe 1. Ce qui implique que tous les classes 2 actuels soient reclassés en classe 1.*

Cette réforme ne remet pas en cause l'examen tel qu'il existe actuellement, c'est uniquement l'interprétation des résultats qui change. C'est ce qui se fait dans de nombreux pays qui possèdent déjà une licence novice reconnue par la CEPT. Nous espérons toujours une rencontre très prochaine avec l'administration.

L'URC demandera en outre, la possibilité de pouvoir passer l'épreuve de graphie pour ceux qui le désirent ou qui se rendent dans des pays non CEPT. Pour être reconnu un diplôme doit être délivré par l'état.

L'URC travaillera pour obtenir toutes les bandes allouées aux radioamateurs en région 1 dans le RR de l'UIT et dans le plan de fréquences CEPT, comme par exemple le 470 kHz ou le 3,5 GHz entre autre.

La présidente de l'URC

3.2.2 Règlementation Radioamateur : ce qui change

JORF n°0056 du 7 mars 2013

Texte n°72

DECISION

Décision n° 2012-1241 du 2 octobre 2012 fixant les conditions d'utilisation des fréquences par les stations radioélectriques du service d'amateur ou du service d'amateur par satellite

NOR: ARTL1304101S

Afin de faciliter la lecture du cadre réglementaire, la présente décision prenant en compte ces modifications remplace les dispositions existantes et **abroge ainsi la décision n° 2010-0537** de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 4 mai 2010 modifiée précisant les conditions techniques d'utilisation des bandes de fréquences aux installations radioélectriques des services d'amateur.

Le texte du 4 mai 2010 est abrogé, c'est clairement écrit par conséquent toutes les interdictions de ce texte ne sont plus interdites avec en particulier

- 1 **l'article 5** : Les installations radioélectriques des services d'amateur ne doivent pas être connectées à un réseau ouvert au public, à un réseau indépendant ou à toute installation radioélectrique n'ayant pas le caractère d'installation de radioamateur.*
- 2 **l'article 6** : L'installation et l'exploitation d'installations radioélectriques des services d'amateur à bord d'un aéronef ne sont pas autorisées.*

En outre, la fixation éventuelle des modalités de connexion des stations radioélectriques du service d'amateur ou du service d'amateur par satellite à un réseau ouvert au public ne relève pas de la compétence de l'Autorité mais du pouvoir réglementaire.

L'article sur le site du DR@F <http://draf.asso.fr/index.php?post/2013/03/09/Entrave-aux-libert%C3%A9s> explique et justifie

Donc oui, l'interconnexion d'une station radioamateur avec Internet est possible. Echolink n'est plus interdit. Ceci ne préjuge pas de l'utilité ou du bien fondé de cette façon de trafiquer, chacun étant libre de l'utiliser ou pas.

L'émission à bord des aéronefs n'est plus interdite, l'émission à bord des ballons est donc tout à fait légale, elle est soumise à des contraintes que nous verrons plus loin avec le nouveau texte.

Par ailleurs, ainsi que le prévoit l'article 2 du décret n° 2006-1278 du 18 octobre 2006 susvisé relatif à la compatibilité électromagnétique des équipements électriques et électroniques :

« Sont notamment exclus du champ d'application du présent décret : (...) les équipements hertziens utilisés par les radioamateurs au sens du règlement des radiocommunications adopté dans le cadre de la constitution et de la convention de

l'Union internationale des télécommunications, lorsqu'ils ne sont pas disponibles dans le commerce. Les ensembles de composants destinés à être assemblés par les radioamateurs et les équipements commerciaux modifiés à leur intention ne sont pas considérés comme étant disponibles dans le commerce (...) ».

L'ajout de ce paragraphe ôte toute ambiguïté en ce qui concerne les normes de comptabilité électromagnétique et c'est une très bonne chose.

Par ailleurs, les articles 4 et 5 de ce même arrêté disposent que « les installations radioélectriques de radioamateurs établies en application de l'article L. 33-3 (1°) du code susvisé, dont la puissance apparente rayonnée (PAR) est supérieure à 5 watts, sont déclarées par l'exploitant à l'Agence nationale des fréquences dans un délai de deux mois à compter de la date de leur installation. Les informations déclarées sont les coordonnées géographiques "WGS 84" de l'installation radioélectrique, la puissance apparente rayonnée maximale (PAR) en HF, VHF, UHF et SHF ».

La déclaration de la PAR supérieure à 5 Watts est inscrite dans la loi, c'est donc maintenant une obligation, car nul n'est censé ignorer la loi.

25.2A. Il est interdit de coder les transmissions entre des stations d'amateur de différents pays pour en obscurcir le sens, sauf s'il s'agit des signaux de commande échangés entre des stations terriennes de commande et des stations spatiales du service d'amateur par satellite.

Les transmissions de commandes codées sont autorisées (par exemple des codes spécifiques DTMF), soit à un relais, un ballon ou un satellite ou entre stations terriennes uniquement à des fins de commandes

25.3. Les stations d'amateur peuvent être utilisées pour transmettre des communications internationales en provenance ou à destination de tierces personnes seulement dans des situations d'urgence ou pour les secours en cas de catastrophe. (...)

En cas de catastrophe naturelle, une personne ne possédant pas de certificat d'opérateur ou ne possédant pas tous les droits du fait de sa classe peut utiliser une station radioamateur. Les cas de catastrophe naturelle sont déclarés par décret, et en aucun cas on peut s'entraîner aux transmissions en dehors d'un arrêté préfectoral de catastrophe naturelle..

« 22.1. Les stations spatiales doivent être dotées de dispositifs permettant de faire cesser immédiatement, par télécommande, leurs émissions radioélectriques chaque fois que cette cessation est requise en vertu des dispositions du présent règlement. »

L'article 5 de la présente décision transpose au niveau national les dispositions prévues par l'article 25.11, en l'étendant aux stations radioélectriques automatiques du service d'amateur, dans l'objectif de garantir que tout brouillage préjudiciable causé par des émissions de telles stations puisse être éliminé immédiatement.

Les relais, balises et satellites doivent être équipés de télécommandes

5.3. Dispositions relatives à l'utilisation de stations radioélectriques du service d'amateur à bord d'un aéronef (notamment avion, ballon sonde...)

L'utilisation d'équipements radioélectriques à bord d'un aéronef peut être soumise à des conditions particulières par les autorités en charge de la réglementation aérienne. A cet effet, l'Autorité rappelle qu'en application de la directive 1999/5/CE le fabricant ou la personne responsable de la mise sur le marché doit indiquer les limitations éventuelles

applicables à l'utilisation des équipements radioélectriques qu'il met sur le marché. La présente décision ne dispense pas de l'obtention préalable de toutes les autorisations nécessaires en matière d'aviation civile, notamment de sécurité aérienne, auprès des autorités nationales d'immatriculation des aéronefs.

Pour émettre à bord d'un ballon, il faut le déclarer dans la demande à la DGAC qui autorisera le vol que si le ballon est assuré pour les risques aériens Voir toute demande d'autorisation avec la Fédération Française de Ballons RadioAmateurs

L'Annexe 2 concernant les classes d'émission est supprimée pour les classes 1 et 2

Les classe 3 sont autorisés à utiliser uniquement A1A, A2A, A3E, G3E, J3E, F3E

Ce qui veut dire que toutes les classes d'émission définies au RR de l'UIT sont autorisées pour les radioamateurs de classe 1 et 2. La télégraphie manuelle est donc autorisée pour la classe 2, les classes d'émissions A1A, A2A, F2A et J2A sont maintenant autorisée en dessous de 29,7 MHZ.

BANDES DE FRÉQUENCES ATTRIBUÉES AUX STATIONS RADIOÉLECTRIQUES DU SERVICE D'AMATEUR OU DU SERVICE D'AMATEUR PAR SATELLITE ET CONDITIONS TECHNIQUES D'UTILISATION DE CES FRÉQUENCES

Pour les fréquences satellites voir l'AMSAT-Francophone : <http://amsat-f.org/site/>

BANDE DE FRÉQUENCES		RÉGION 1	RÉGION 2	PUISSANCE en crête maximale (1)
		définie par l'UIT	définie par l'UIT	
kHz	135,70 à 137,80	(C)	(C)	1 W
	1 800,00 à 1 810,00	Non attribuée	(A)	500 W
	1 810,00 à 1 850,00	(A)	(A)	
	1 850,00 à 2 000,00	Non attribuée	(B)	
	3 500,00 à 3 750,00	(B)	(A)	
	3 750,00 à 3 800,00	(B)	(B)	
	3 800,00 à 4 000,00	Non attribuée	(B)	
	7 000,00 à 7 100,00	(A)	(A)	
	7 100,00 à 7 200,00	(A)	(A)	
	7 200,00 à 7 300,00	Non attribuée	(A)	
	10 100,00 à 10 150,00	(C)	(C)	
	14 000,00 à 14 250,00	(A)	(A)	

	14 250,00 à 14 350,00	(A)	(A)	
	18 068,00 à 18 168,00	(A)	(A)	
	21 000,00 à 21 450,00	(A)	(A)	
	24 890,00 à 24 990,00	(A)	(A)	
MHz	28,000 à 29,700	(A)	(A)	250 W
	50,000 à 52,000	(C) ¹	(A)	
	52,000 à 54,000	Non attribuée	(A)	
	144,000 à 146,000	(A)	(A)	
	146,000 à 148,000	Non attribuée	(A)	
	220,000 à 225,000	Non attribuée	(B)	
	430,000 à 434,000	(C)	(C)	
	434,000 à 440,000	(B)	(C)	
	1 240,000 à 1 300,000	(C)	(C)	
	2 300,000 à 2 450,000	(C)	(C)	
	3 300,000 à 3 500,000	Non attribuée	(C)	
	5 650,000 à 5 850,000	(C)	(C)	120 W
	5 850,000 à 5 925,000	Non attribuée	(C)	
GHz	10,00 à 10,45	(C)	(C)	
	10,45 à 10,50	(D) ²	(D)	
	24,00 à 24,05	(A)	(A)	
	24,05 à 24,25	(C)	(C)	
	47,00 à 47,20	(A)	(A)	

¹ Passe d'un statut avec exception selon les départements à un statut secondaire à égalité de droit.

² Passe du statut primaire sauf sur la partie 10,45-10,5 GHz attribué à la radiolocalisation à un statut secondaire bénéficiant d'une attribution primaire.

	76,00 à 77,50	(C)	(C)
	77,50 à 78,00	(A)	(A)
	78,00 à 81,50	(C)	(C)
	122,25 à 123,00	(C)	(C)
	134,00 à 136,00	(A)	(A)
	136,00 à 141,00	(C)	(C)
	241,00 à 248,00	(C)	(C)
	248,00 à 250,00	(A)	(A)

ADHESIONS 2013

Tarifs à des coûts de cotisations à la portée de toutes les bourses

OM, SWL	25€
RadioClub Cotisation URC	0€
Om, SWL via RC et adhérent du RC	15€ *

- Promotion cotisation 2012 pour les Radioclubs :

Le CA de l'URC a décidé d'offrir aux RadioClubs la cotisation gratuite à notre association URC pour 2013

Remplir le bulletin d'adhésion pour les Om, les Radioclubs, les SWL et Ecouteurs.

Les membres des RC qui veulent adhérer, la cotisation ne sera que de 15€.

Pour le Règlement par voie postale de vos cotisations

Si vous faites parvenir par courrier postal votre cotisation et afin de simplifier leur travail, les bénévoles qui gèrent l'Union des Radioclubs et des Radioamateurs mettre sur le dos du chèque «**nouvel adhérent**»

Il est désormais possible d'adhérer directement sur le site de l'URC avec le mode : PAYPAL ou par chèque.

Merci de transmettre soit par mail, soit par courrier la fiche de renseignements sans omettre des informations, la gestion en est plus simple pour l'om qui gère les badges.

UNION NATIONALE DES RADIOCLUBS

ET DES RADIOAMATEURS



<http://www.unc.asso.fr>
<http://www.news.unc.asso.fr/>



Merci de soutenir notre action en faveur du Radioamateurisme et des Radioclubs.

ADHÉSION 2013

NOM :

Prénom :

Indicatif :

Adresse :

Ville :

Code Postal :

Pays :

Email :pour l'envoi du bulletin et des revues au format PDF

Première adhésion

Renouvellement de l'adhésion n°

Dans le cas d'un renouvellement, pouvez-vous nous indiquer votre numéro d'adhérent, afin de faciliter notre gestion ?

Adhésion 25 €

Paiement par Paypal depuis le site ou par chèque à l'association URC

Union des Radioclubs et des Radioamateurs , Mme DELASSUS Sylvie, 3 rue Saint Luge, 62190 Lillers

Adhésion avec Parrainage Radioclub* 15€

Merci de nous retourner ce formulaire complété .jpg à Email suivant : unc@unc.asso.fr.

- Tarif préférentiel pour les adhérents d'un Radioclub lui-même **adhérent gratuit** à l'URC
-

INFORMATIONS URC

Site Internet

<http://www.urc.asso.fr/>

<http://www.news.urc.asso.fr>

Adresse postale de l'URC et du Bureau QSL National

Union des Radioamateurs et des Radioclubs

B.P. 40148

42012 St Etienne cedex 2

Diffusions HF à venir Nous recherchons des volontaires

Le samedi à 10h00 sur 3665 kHz,
à 11h00 sur 7065 kHz,
Le lundi à 20h45 sur 3665 kHz,

Inscription à la mailing

Liste f8urc@urc.asso.fr

ou en envoyant votre adresse mail un message à l'adresse suivante :
bulletins_urcsubscribe@yahoo.com, ou sur le site en page d'accueil.

Facebook

<http://frfr.facebook.com/people/Urc-Union-Radioamateurs-RadioclubsUrc/100000587244083>

Informations URC et APPEL A CONTRIBUTION

Nos appels hebdomadaires ! Nous recherchons toujours des Om's pour venir nous donner un coup de main, pour compléter notre organisation! Nous comptons sur vous !!

« L'URC a besoin de votre soutien ! »!

Vous avez des compétences et vous voulez vous engager dans le bénévolat venez nous aider!

L'URC recherche parmi les membres de l'URC ou d'autres Om's:

ASSOCIATIONS, RADIOCLUBS Votre Promotion !

Vous êtes membre ou responsable d'une Association ou d'un Radioclub, l'URC vous propose de diffuser vos informations via son bulletin F8URC et sur son site.

L'URC peut promouvoir vos activités. Pour diffusion sur le site
« <http://www.news.urc.asso.fr/> » et dans ce bulletin vous pouvez me contacter à:
f4fce@urc.asso.fr

3.2.2.1 Remerciements

Remerciements à AMSAT-France, ENST Bretagne, F-15873, F-16541, F5NQL, F6AJA, SM3CER), QSL.net Radiofil, Nouvelles DX, OHIO/PENN DX, ARRL DX News, DXQSL DXNL, 425 DX news, A.R.I. DX Bulletin, IARU, Elektor, CNES pour leurs informations.

73 de toute l'équipe de rédaction et de diffusion, qui vous remercie d'avoir écouté avec attention le bulletin hebdomadaire F8URC.